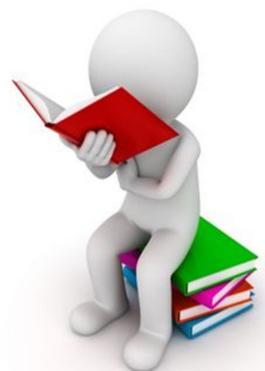




# L'INCONTOURNABLE N° 92

Tél. 06 12 31 50 62 – 01 55 93 56 15

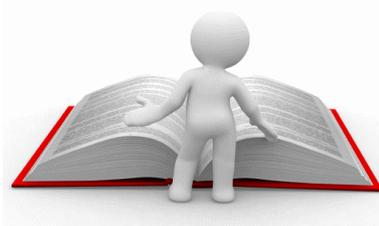


## NEGOCIATIONS PLAINE COMMUNE / SYNDICATS SUR LE NOUVEAU PROTOCOLE D'ACCORD

### Ce que le Syndicat FO a demandé.

Pour le Syndicat FO, en ce qui concerne le nouveau Protocole d'accord, qui doit d'une part, conserver son intitulé, doit d'autre part, tout comme celui de 2002, qui fut envoyé à l'ensemble du Personnel, contenir un minimum d'éléments (Préambule et Chapitres) consacrés à,

- Présenter le nouveau Statut de Plaine Commune, Etablissement Public Territorial de la Métropole du Grand Paris ;
- Faire le point sur les fondamentaux constitutifs du socle de la politique de ressources humaines ;
- Faire le point sur le Statut des Personnels ;
- Faire le point sur les modalités du dialogue social, et sur la participation des agents à la politique de ressources humaines ;
- Faire le point sur les agents ayant conservés les conditions d'emploi de leur Collectivité d'origine ;
- Préciser ce qu'est l'association ou la fusion d'UT (Pierrefitte – Villetaneuse – Stains - Epinay / St. Denis – Ile St. Denis – St. Ouen / Aubervilliers – La Courneuve) ;
- Faire le point sur l'affectation (prise de poste et du lieu de travail), et sur les garanties ;
- Faire le point sur les conditions de travail (Durée du travail - cycle de travail - organisation du travail et conditions climatiques - heures supplémentaires, astreintes, aménagement du temps de travail, **etc.**) ;
- Faire le point sur l'aménagement de poste et le reclassement ;
- Faire le point sur la mobilité interne ;
- Faire le point sur le déroulement de carrière (L'avancement et de la promotion interne), **les critères Plaine Commune** ;
- Faire le point sur le nouveau régime indemnitaire ;
- Faire le point sur les agents non titulaires, stagiaires, cdd, cdi, etc. ;
- **Faire le point sur le guide des procédures ;**
- Faire le point sur l'entretien professionnel ;
- Faire le point sur la formation professionnelle ;
- Faire le point sur la médecine professionnelle ;



- Faire le point sur la protection sociale ;
- Faire le point sur les congés (Congés annuels, jours fériés / RTT / médaille du travail / jours de fin de carrière (retraite) Etc.)
- Faire le point sur du compte-épargne-temps ;
- Faire le point sur la NBI ;
- Faire le point sur la prime annuelle ;
- Faire le point sur la suppression de la prime d'installation.
- Faire un point sur la retraite.
- Faire le point sur RIE ;
- Faire le point sur le CASC.

### POURQUOI UN GUIDE DES PROCEDURES ? REPOSE DE FO :

Un Protocole d'Accord et un Guide de l'Agent, même à jour, ne suffisent pas.  
Chaque Service a, ses propres horaires de travail ;  
Des horaires de nuit ou pas ;  
Des permanences ou pas,  
Des astreintes ou pas ;  
Des horaires d'été ou pas ;  
Des RTT ou pas, etc.



Chaque Service dispose de sa propre organisation et de ses propres règles (Exemple de règles très particulières : Unité Territoriale Propreté de Saint-Denis).

### **AUTRES ELEMENTS QUI SELON NOTRE SYNDICAT, DEVRAIENT FIGURER DANS UN GUIDE DES PROCEDURES :**

**L'ASSISTANT DE PREVENTION :** Son rôle et ses missions (Profil de Poste).

**LE REGISTRE DE SANTE ET DE SECURITE :** Droit de l'agent et, le cas échéant, de l'utilisateur à l'utiliser, conformément à l'article 3-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale (**Ce n'est pas toujours respecté**).

**LES CONGES :** Droit à disposer de son carton (**Ce n'est pas le cas de tous les agents**).

**DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :** Le droit à disposer d'eau potable ou de boissons, conformément aux articles du Code du Travail suivants : Article R4225-2, Article R4225-3 et Article R4225-4.

**Les représentants FO au Comité Technique : Philippe HOCHEDÉZ, Emmanuel OBRY, Gérard BOUETEL et Patrice GRAFEILLE.**

**Les représentants FO au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : Patricia DUBOIS, Philippe HOCHEDÉZ, Emmanuel OBRY et Gérard BOUETEL.**

**Avec FO, SOYEZ REBELLES contre l'Injustice, la Discrimination, le Harcèlement, l'Excès de Pouvoir, la Dégradation des Conditions de Travail et contre l'Austérité !!!**

**FO, LIBRE ET INDEPENDANT**

*Bulletin d'adhésion*

Bulletin d'adhésion (à remettre à un représentant FO ou à envoyer à l'adresse ci-dessous)

**Syndicat FO du Personnel de Plaine Commune  
Immeuble Le Mondial**

**21, rue Jules Rimet – 93200 Saint-Denis**

Tél. 01 55 93 56 15 – 06 12 31 50 62



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse .....

.....

Unité Territoriale : .....

Portable : .....

Adresse courriels : .....@.....

**Je souhaite adhérer au syndicat, signature :**